

LACHER D'OURS : CLAVERINA ET SORITA SONT ARRIVÉES EN BÉARN

Elle pèse 140kg et son âge est estimé à 7 ans. **Elle se prénomme Claverina. Au petit matin du 4 octobre, cette jeune ourse est arrivée en Béarn, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64),** et a découvert son nouvel environnement, après un long voyage depuis la Slovaquie.

Claverina est un prénom féminin qui puise dans le patrimoine béarnais et signifie « héritière » pour les spécialistes des langues occitanes ou, plus littéralement, « celle qui détient les clés ». Claverina peut en effet être considérée comme l'héritière de Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne.

Elle est la première ourse femelle à fouler le sol du Béarn depuis une décennie, dans une région où il ne reste que deux ours mâles. Son prénom témoigne de la volonté de l'État français de s'engager pour la conservation durable de l'espèce dans les Pyrénées.

Claverina a été rejointe **au matin du 5 octobre par Sorita, sa consœur plus âgée d'un an, et plus lourde de 10kg.** Son arrivée dans le département des Pyrénées-Atlantiques confirme le succès de l'opération destinée à renforcer la population d'ours brun de l'ouest des Pyrénées. L'ONCFS, qui avait déjà assuré les précédentes translocations pour le compte de l'Administration, signe là ses 10e et 11e lâchers dans les Pyrénées. Il convient de noter **qu'il s'agissait d'une première en ce qui concerne le recours à la voie aérienne,** les ourses ayant été acheminées sur leur site définitif de lâcher à la faveur d'un vol en hélicoptère, avec le concours de la Gendarmerie nationale.

Le prénom Sorita est lui aussi un prénom béarnais traditionnel, qui signifie « Petite Sœur ». Sorita a désormais pris pied sur les terres de l'ours Cannelito, fils de Cannelle et dernier ours vivant issu de la lignée des Pyrénées. Elle tiendra compagnie à l'ancien orphelin. En ce sens, son arrivée rappelle l'objectif de cette double réintroduction d'ours en Béarn : **assurer la sauvegarde de l'espèce à l'ouest des Pyrénées et conserver le patrimoine génétique de la lignée historique de la chaîne.**

Comme le ministre en charge de l'Ecologie, François de Rugy, l'avait confirmé lors sa visite à Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques, le 20 septembre dernier, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a été chargé d'appliquer l'arrêté ministériel du 29 août 2018 l'autorisant à renforcer de deux individus femelles la population d'ours brun de l'ouest du massif.

Cette action, voulue par le Gouvernement et le ministre en charge de l'Ecologie, s'inscrit dans le cadre de **la concrétisation du plan d'actions national Ours brun 2018-2028, validé et publié par le Ministère au printemps dernier,** après de longues années de préparation et de concertation. Ce plan reprend l'ensemble des mesures qui accompagnent la restauration de la population d'ours brun dans les Pyrénées, notamment les aides apportées à l'activité pastorale. L'essentiel des moyens de ce plan d'actions sont en effet dédiés à la prévention et à l'indemnisation des dégâts de prédation sur les troupeaux. [Cliquez ici pour télécharger le plan d'actions Ours brun 2018-2028.](#)

Vous trouverez sur le lien suivant **la vidéo du lâcher de Claverina** : <https://we.tl/t-eQNar2qleJ>

Et vous trouverez en téléchargement ci-dessous une série d'interviews de nos agents permettant de mieux comprendre l'objectif de ces lâchers :

- Première partie des interviews : <https://we.tl/t-BdF3tJ3mYV>
- Seconde partie des interviews : <https://we.tl/t-VDEoOb1tip>

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture